L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 24 OCTOBRE 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE, N. DUFOUR
E. DUCHESNE, S. HARDY

rue de Chartres, No 109, entre St Louis et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 24 OCTOBRE.

Le bureau et l'imprimerie de l'ABEILLE sont actuellement au No 109, rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

Canal entre le lac Borgne et le Mississipi.

Nos lecteurs savent déjà sans doute qu'il est question de creuser un canal pour relier le Mississipi au lac Borgne. C'est peut-être un des projets à la fois les moins coûteux et les plus féconds qui aient encore été conçus parmi nous, et s'il est mis à exécution [illegible] des résultats d'une importance [illegible] c'est M. Richard N. Stewart, [illegible] paroisse St. Bernard, qui a [illegible] première idée de cette entreprise [illegible] de la dernière législature une [illegible] l'autorise à exécuter les travaux [illegible] et qui lui accorde les privilèges [illegible].

[illegible] Stewart, dans l'impossibilité où il se [illegible] seul tous les debours, cherche à organiser une compagnie, et il a [illegible] une brochure où il fait [illegible] les données qu'il a recueillies [illegible] dont il s'agit.

[illegible] traversera toute l'habitation de [illegible] viendra aboutir au fleuve [illegible] Anglais, à dix ou onze [illegible] de la Nouvelle Orléans. [illegible] proprement dit n'aura qu'une [illegible] deux mille trois quarts en ligne [illegible] pieds de largeur et [illegible] de profondeur à la marée. Cette profondeur est plus [illegible] pour toutes les goëlettes, [illegible] à vapeur du fleuve et du lac, [illegible] Le canal se jettera [illegible] Philippon ou Dupré qui [illegible] quatre milles de largeur variant de dix à dix [illegible] et une largeur moyenne de cent [illegible] En exécutant un raccourci à [illegible] travail qui ne coûtera pas plus de quatre mille piastres, [illegible] sera presque aussi droit que [illegible] distance sera diminuée d'un [illegible] de sorte qu'entre le lac et le [illegible] aura à franchir qu'un espace [illegible] Le raccourci n'est [illegible] d'une necessité absolue.

[illegible] observer que le point où [illegible] le plus rapprochés [illegible] qu'il a choisi pour l'établissement du canal, comme on peut s'en assurer aisément en jetant les yeux sur [illegible]. Le port au lac Borgne offrira [illegible] navires qui y mouilleront : [illegible] les vents du Nord et [illegible] sur le lac Pontchartrain, [illegible] que contre les vents [illegible] Sud-Est. Il regarde le Nord [illegible] rarement le vent sur [illegible].

[illegible] sur le lac Borgne à la [illegible] plus petite profondeur de [illegible] d'après les [illegible] 1852 par l'ordre du [illegible]. Les navires et steamers, [illegible] passeront près de l'île [illegible] aux Navires.

[illegible] vaste écluse près de [illegible] du lac ira jusqu'à [illegible]. L'écluse,—la plus [illegible] jamais été faite,—aura [illegible] et 80 de largeur : [illegible] grands bateaux du [illegible].

[illegible] y compris [illegible] sera creusé le canal [illegible] à $525,000. Ce chiffre sera [illegible] si les [illegible] esclaves pour [illegible].

[illegible] que propose l'auteur de la brochure. Le coût de l'entreprise, [illegible] de le dire, sera de [illegible] M. Stewart veut diviser ce total en [illegible] de cent piastres, et demande, [illegible] terrain qu'il cèdera à la compagnie [illegible] l'excavation du canal, qu'il lui [illegible] 1750 actions représentant une [illegible] de $175,000. Lorsque les 3,500 [illegible] seront placées, les sous [illegible] tout de suite cinq pour [illegible] des premiers travaux. [illegible] ils se feront [illegible] déterminées par [illegible].

[illegible] de dire que le terrain [illegible] M. Stewart et en retour duquel [illegible] la remise de 1750 actions, se [illegible] zone d'environ six milles [illegible] quatre cents pieds de [illegible] d'environ quatre cents arpents [illegible] canal, pour [illegible] qui nécessiteront [illegible] qui formeront [illegible] villages, M. Stewart [illegible] privilèges et tiendra la [illegible] des faits qu'il a du faire [illegible].

[illegible] M. Stewart nous paraît [illegible] on sent que s'il avait [illegible] seul son projet à [illegible] pas à solliciter [illegible] concitoyens. Il est plein [illegible] dans la complete réussite de [illegible] et sa confiance, nous le reconnaissons, est fondée non sur des probabilités, [illegible] sur des données positives.

[illegible] goëlettes et tous les steamers [illegible] du bois, de la brique, du sable, [illegible] et du charbon de bois, depuis [illegible] Perles jusqu'à la Floride; [illegible] à vapeur du haut du fleuve [illegible] à leur bord un chargement [illegible] du lac Borgne et à la [illegible] de l'Alabama qui auront [illegible] et de la résine [illegible] Orléans; toutes les goëlettes et autres embarcations qui font le [illegible] notre ville et les ports situés [illegible] du Mississipi; tous [illegible] sur lesquels s'embarquent [illegible] pour les eaux d'outre-lac, etc., [illegible] canal de jonction.

[illegible] espérons que nos capitalistes [illegible] à [illegible] que leur adresse M. [illegible] point ici d'une [illegible] qui exige des [illegible] pour être menée à bonne fin. Un [illegible] de trois cent mille piastres suffira [illegible] l'exécution du projet, et quant aux [illegible] canal, on peut s'en faire une idée [illegible] annuellement par [illegible] du Nouveau Canal situé [illegible] district. Les canaux de [illegible] longueur, lorsqu'ils ont une [illegible] commerciale, donnent [illegible] de très forts dividendes, [illegible] l'exploitation sont presque nuls [illegible] beaucoup moins considérables [illegible] des chemins de fer.

[illegible] tous les navires venant [illegible] Mississipi et qui tireront moins [illegible] d'eau, au lieu de se diriger [illegible] du fleuve, pénétreront [illegible] Borgne et se rendront à la Nile [illegible] canal de jonction. Grâce [illegible] notre ville ne sera plus éloignée [illegible] que de dix-huit milles; la distance [illegible] sépare aujourd'hui est de cent [illegible] milles par le fleuve.

La Malle.

[illegible] tration des postes est si défectueuse [illegible] nous arrivent si irrégulièrement que [illegible] de ville de la Nouvelle Orléans a dû [illegible] le 19 de ce mois, un comité de trois [illegible] et de trois assistants aldermen qu'il a [illegible] de se mettre en rapport avec le directeur général des postes à Washington pour lui signaler [illegible] abus qui causent à notre commerce un [illegible] si notable et en demander la réforme immédiate. Le Conseil a invité en même temps le maire à désigner un certain nombre de citoyens pour les adjoindre au comité. M. Lewis, [illegible] on le verra dans un avis inséré plus [illegible] désigné, conformément à l'invitation du [illegible] cent cinquante de nos principaux citoyens.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Spéciales à l'Abeille.

Rivière—Louisville, 23 octobre—La rivière continue à baisser: il y a [illegible] pouces d'eau dans le canal. Le steamer Trabue est arrivé hier de la Nouvelle Orléans.

Marchés—Cincinnati, 23 octobre—Farine ferme et en hausse—Ventes de superfine à $7 60 le baril. Le whiskey n'a pas varié—Ventes: 33 1|2 à 33 3|4 le gallon.

Sucre—Le sucre de la Nouvelle Orléans se vend 6 1|4 à 7 1|4 cts la livre et la mélasse 34 cts le gallon. Le café de Rio vaut 11 3|4 à 12 1|4 cts la livre.

New York, 23 octobre—Farine ferme aux anciens cours—Maïs tendant vers la hausse—Ventes de mé[illegible] à 93 1|2 cts le boisseau. Blé ferme. Mess porc en baisse—Cours: $23 87 1|2 le baril—Whiskey aux anciens prix.

LE DR KANE.—Ce savant et hardi explorateur des mers polaires est arrivé à Washington le 5 de ce mois. Le président et les membres du cabinet lui ont fait le plus cordial accueil. Sa visite à M. Pierce n'avait rien d'officiel; il venait seulement le remercier du secours que le gouvernement lui a envoyé en temps si opportun. Le Dr Kane se propose de publier incessamment un récit de son aventureux voyage.

LE PROCHAIN CONGRÈS.—Le *Washington Organ* annonce que le prochain Congrès sera ainsi composé: Démocrates Nebraska, 70; démocrates anti-Nebraska, 11; américains nationaux, 37; américains anti-nationaux, 23; républicains, 47; whigs, 44.

L'ADRIATIC.—Ce magnifique steamer, maintenant en voie de construction, sera lancé vers le 1er août prochain. Il remplacera dans la ligne Collins l'*Artic* qui a si tristement péri en 1854 dans les parages de Terreneuve. L'*Adriatic* sera le plus grand navire marchand qui aura jamais été construit aux Etats-Unis. La coque est complétement terminée: elle a 345 pieds de longueur, 50 de largeur et 32 de profondeur. Une énorme quantité de bois a été employée jusqu'ici: le nombre des ouvriers qui s'occupent des divers travaux est de 400 et leur salaire s'élève à $2,400 par semaine.

LE CAPITAINE [illegible], du brick *James S. Gettings*, a eu l'obligeance de nous faire parvenir des journaux du Yucatan. Nous le prions d'agréer nos remerciements.

TEXAS.—Le steamer *Perseverence* nous a apporté hier des journaux de Galveston jusqu'au 20 courant. Rien de nouveau si ce n'est que le bateau à vapeur *Magnolia*, capitaine Peacock, s'est heurté contre un chicot dans la rivière de la Trinité, près du débarcadère du général Davis, et a coulé dans cinq ou six pieds d'eau. On n'avait aucune crainte pour le chargement, se composant de 809 balles de coton, et on pensait pouvoir aisément relever le bateau.

RACHEL A BOSTON.—Rachel a dû donner lundi dernier sa première représentation à Boston. Elle devait commencer par les Horaces, puis elle devait jouer successivement dans Phedre, dans Angelo, dans Andromaque, dans Marie Stuart et dans Adrienne Lecouvreur. Le succès de l'illustre tragédienne ne sera pas moins grand à Boston qu'à New York.

INDIANA.—Les démocrates de cet Etat ont triomphé des fusionistes. Nous nous félicitons de leur victoire car ils avaient pour adversaires toute la horde combinée des négrophiles et des abolitionistes.

COMESTIBLES, ETC.—MM. J. H Carter & Co, au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, ont reçu un immense assortiment de comestibles, de vins, de liqueurs, &c. de premier choix. Leurs agents au Nord et en Europe continueront pendant toute la saison à leur faire de envois considérables. Ils invitent les familles et les habitans de la campagne à s'approvisionner chez eux. Les prix de la maison Carter & Co sont très modérés. Nous appelons l'attention du lecteur sur l'avis qu'elle publie au jourd'hui dans nos colonnes.

A M. l'abbé Perché.

Votre article de samedi est plutôt dirigé contre moi que contre mon discours. Les personnalités sont puériles dans les débats sérieux. Je vous réponds, non à cause de moi, mais dans l'intérêt d'un principe plus grand que vous et moi.

Vous me reprochez, en style de matamore, de n'avoir pas eu le courage de vous nommer. Eh bien, M. l'abbé Perché, je vous nomme, puisqu'il vous faut cette satisfaction. C'est sans doute votre esprit d'humilité qui vous donne tant d'amour pour la notoriété. Je l'avoue, il me faut du courage pour signaler nominativement un homme de votre ministère à l'animadversion publique. Vous donnez heureusement raison au proverbe, et votre dernière incartade me rappelle que vous avez constamment enseigné que l'habit ne fait pas le moine. Il y a chez vous l'homme et la robe; la robe vous a souvent protégé contre de justes ressentiments; quant à l'homme, il restera la circonstance atténuante de tous ceux qui auront du blâmer vos fautes, malgré la robe que vous portez.

Vos attaques m'inquièteraient peu en temps ordinaire. Mes goûts ne me portent pas à répondre aux efforts de bel esprit dirigés contre moi dans les journaux. Faire assaut de bouffonneries prétentieuses avec vous...—ah! monsieur, vous en avez trop fait. Vos plaisanteries blessent vous honorent sans doute, mais ce qui fait votre honneur fait à peu d'autres. Vous êtes de la brillante école des avaleurs de sabre. Depuis douze ans que vous avez donné votre premier tour litteraire, vous l'avez usé jusqu'à la corde, car il n'est presque pas de scandaleuses disputes où vous n'ayez compromis notre clergé en y mêlant votre nom.

J'ai parlé de vous dans mon discours et je reviens sur votre compte, parce que votre conduite inqualifiable blesse un principe qui intéresse le pays. Ce n'est point votre obscure individualité qui me préoccupe; que votre nom soit Perché ou Napoleon Perché, rendez-le respectable ou jetez-le aux gémonies de la rue, c'est votre affaire sans doute; mais vous êtes un membre du clergé catholique de la Louisiane, vous vous présentez à nous comme le ministre de Dieu,—revêtu de cette autorité exceptionnelle, vous devriez comprendre toute l'inconvenance qu'il y a à intervenir dans l'arène électorale. L'Etat ordonne à l'Eglise de se tenir éloignée de lui. La tâche du clergé est de suivre paisiblement sa carrière, étranger aux divisions politiques, guidé par l'amour du bien, inspirant un juste sentiment de paix et de sécurité qui fait sa puissance. Le prêtre ne doit pas effacer le citoyen, dites-vous. Qui vous demande compte de vos opinions politiques? Conservez-les, elles sont bien à vous; fraternisez avec les niveleurs d'Amérique et conspirez en même temps les libérâtres d'Europe, vous en avez le droit. Puisque les dépôts du culte ne vous suffisent pas, continuez à vilipender le télégraphe auquel vous supposez autant de malice que vous en avez vous-même; continuez vos exercices contre les honnêtes gens qui ne partagent pas vos absurdes antipathies, et jetez vos poignées de sottises au soleil qui vous éclaire, vous en avez le droit.

Mais n'instituez pas une tribune à laquelle vous mettez une croix et que vous prétendez consacrer au service de la religion, afin d'y faire à l'aise le démagogue politique. Vous profanez des insignes sacrés. Vous voulez mettre la conscience religieuse aux prises avec la conscience politique, ce qui est en Amérique une tentative monstrueuse. Vous voulez intimider les âmes pieuses. Vous jetez le malaise et la discorde parmi vos propres ouailles; vous les excitez les unes contre les autres; et celles qui osent opposer leur bon sens à vos folies agitations, eh bien! toujours fidèle à votre style évangelique, vous les appelez ou des imposteurs ou des dupes.

Que M. l'abbé Perché se donne la peine de regarder autour de lui, dans les rangs de ce clergé auquel il appartient, il n'y trouvera que des exemples qui le condamnent. Vous voulez déguiser votre faute en prétendant que notre position va chercher la religion. Ou vous avez une bien grande ignorance des faits politiques, ou vous possédez déjà toute la fourberie d'un agitateur électoral. Que faites-vous de notre plate-forme? Vous, prêtre catholique, où puisez-vous le triste courage de la couvrir de vos invectives? Elle nous défend avec une loyauté pleine de grandeur. Mais vous vous êtes livré si complétement à vos passions que vous n'êtes plus qu'un instrument entre les mains de gens qui vous connaissent bien. Plus forts que vous, les habiles vous font jouer comme un des ressorts de leur politique. Où est votre sagacité? Vous n'avez pas su voir qu'on veut se servir d'une part les catholiques en parlant d'un rituel imaginaire, tandis que de l'autre on espère nous aliéner les protestants en disant que notre candidat est catholique. Si vous prêtez sciemment la main à cette infamie, qui êtes-vous donc, monsieur? Vous avez raison, la politique est allé vous chercher, mais de grâce ne vous confondez pas avec l'Eglise. Le sanctuaire de notre Eglise ne tient pas aux escapades d'un prêtre brouillon. Si vos pactes dangereux, dont vous donnez l'exemple en Louisiane, ne réussiront pas. Epargnez-nous, comme je vous l'ai dit, ces violences sans profit pour nous, sans honneur pour vous, sans gloire pour l'Eglise. Bon gré, mal gré, il faudra vous soumettre, vous comme ces ministres presbytériens du Nord dont vous êtes l'émule. La doctrine américaine vous frappe également. Ils ont voulu jeter le poids de leur sainte influence dans les débats politiques; ils se sont abolitionistes en s'armant de grand nom de Dieu. C'est la bible à la main qu'ils interviennent au milieu des populations agitées. Eh bien! vous les imitez à votre façon: vous voulez à toute force transformer les luttes politiques en combats religieux; si nous ne faisons pas plus de mal qu'eux, c'est qu'heureusement [illegible] dans nos latitudes et dans votre clergé, il ne s'est trouvé qu'un homme propre à ce coupable service.

Ah! monsieur l'abbé Perché, la raison publique [illegible] contre vous. Vous avez tort de semer parmi nous les désordres de votre esprit. La mission du clergé est sainte; les besoins de notre cœur vous consolent l'humanité. Restez-y, au lieu de vous déclarer ce qui a enflamme le feu de vos [illegible] politico-religieuses aux passions électorales. Ne voyez-vous pas que la plateforme du parti Américain de la Louisiane est l'œuvre des Louisianais [illegible]? Ne comprenez-vous pas que cette plate-forme, qui est un grand acte politique et la doctrine d'un Etat souverain, vaut mieux et dit mille fois plus en faveur de notre religion que toutes vos déclamations? Votre outrecuidance habituelle est doublement grande, et vous croyez peut-être que la religion doit périr sans le secours de votre férule! [illegible] [illegible]

Veuillez vous décider, M. l'abbé [illegible] justifiable de la même [illegible] C'est la même [illegible] catholique. [illegible] religion vous appartienne [illegible] Nous avons un plus grand [illegible] faire respecter notre culte. L'avenir et le bon [illegible]

[illegible] de nos familles [illegible] engagés, notre conduite nous y invite. Dieu n'a pas besoin de garde prétorienne en robe longue ou courte. La vérité n'est pas, Dieu merci, ensevelie sous les plis de votre soutane. Dieu est parmi nous à un égal degré, il ne vous couvre pas plus de sa sollicitude que les pauvres laïques. Résignez-vous que vous ne soyez un [illegible] déguisé, [illegible] ne me paraît pas vraisemblable. Vous parlez de vos trente années de ministère! Et que la religion avant vous désignait? Avant votre venue parmi nous, notre clergé vivait dans l'heureuse ignorance des querelles personnelles. Depuis que vous y êtes, vous sortez d'une dispute pour descendre dans une autre; vous scandalisez notre société par vos dragonnades imprimées; vous enseignez par votre exemple comment fait une plume qui veut déchirer son prochain; vous avez importé dans notre presse le goût des polémiques amères et personnelles, sans dignité comme sans franchise; votre tolérance...... ceux qui la connaissent en rient encore. Allez, monsieur, ne parlez plus de la religion que vous étudiez depuis trente ans; les Pharisiens en disaient autant, et l'histoire les a cloués à son immortel pilori.

Les dieux d'Homère descendaient quelquefois de leur Olympe et se mêlaient aux combats des mortels. Ils s'en retournaient souvent après avoir laissé une partie de leur divinité dans les mêlées. Tant pis pour les ministres, protestans ou catholiques, qui ont l'ambition de ressembler à ces dieux.

CYPRIEN DUFOUR.

CORRESPONDANCE.

COLLÈGE DE LA LOUISIANE,
Mardi matin, 23 octobre 1855.

Monsieur le rédacteur,

Au moment où la fièvre jaune dans sa période de décroissance fait encore malheureusement quelques nouvelles victimes dans la paroisse St Jacques, vous m'obligerez infiniment en insérant les lignes suivantes au sujet du Collége de la Louisiane.

Le fléau nous a enlevé la semaine dernière un de nos élèves les plus distingués, qui était resté au collége pendant les vacances afin de faire pendant deux mois le travail que d'autres ne font que dans une année. Ce qu'il y a de plus extraordinaire et de plus bizarre dans ce triste accident, c'est que parmi une trentaine de personnes, non acclimatées pour la plupart, et dont neuf passaient leur premier été en Louisiane, l'épidémie ait choisi de préférence un jeune homme né et élevé en Louisiane.

Permettez-moi d'offrir ici mes remerciements publics à cette admirable institution "Howard Association" qui s'est empressée de mettre à ma disposition et de m'envoyer une garde-malade,—que je garderai encore quelques jours par mesure de précaution; car j'ai l'espoir que le vent du nord qui souffle ce matin et qui nous présage quelque bonne gelée, va faire disparaître les dernières traces de cette terrible fièvre, qui a encore enlevé hier un des hommes les plus estimables et les plus estimés de la paroisse, M. Augustin Malarcher.

Je compte toujours rouvrir les classes pour le premier novembre, car, sauf le cas isolé que je vous ai signalé, le collége et les environs ont été constamment épargnés depuis deux mois.

Veuillez, Monsieur, recevoir l'assurance de ma parfaite considération.

LOUIS DUFAU.

Conseil de Ville.

CONSEIL DES ALDERMEN.—Ce Conseil s'est réuni hier soir.

Message du maire, demandant au Conseil de décider si le peuple devra voter, le 5 du mois prochain, sur la question d'accorder ou de ne pas accorder de licences aux cafés.

L'avocat de la ville annonce que la compagnie des water works n'a pas rempli les conditions du marché fait avec la ville.—Référé au comité judiciaire.

Résolution des Assistants, autorisant les préparatifs aux polls d'élection pourvu que ces préparatifs ne coûtent pas plus de $150.—Adoptée.

Lettre du voyer annonçant que les réparations à faire au local où siége la 1ère Cour de District coûteront $10.0—Référée au comité des rues et débarcadères.

Résolution des Assistants, permettant à M. Daniel de tirer un feu d'artifice sur la place Congo.

Résolution des Assistants, abrogeant l'ordonnance relativement à l'uniforme de la police.—Adoptée.

Résolution priant les propriétaires de cafés de fermer leurs établissements le 5 novembre prochain, jour d'élection, et de les tenir fermés toute la nuit.

Rapport du comité des finances, retenant le paiement du compte du coroner Forshee, et ordonnant à l'avocat de la ville d'agir en conséquence.

Le Conseil approuve l'adjudication des wharfs de la 4me section. Les cautions sont également adoptées.

Le Conseil s'ajourne.

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.—Réunion à l'heure accoutumée.

Message du Maire annonçant que M. Joseph Hale a envoyé sa démission de directeur des Ecoles Publiques du Deuxième District.—Le Maire demande en même temps au Conseil de nommer des commissaires pour l'élection qui doit avoir lieu le deuxième jeudi de novembre pour consulter le peuple sur les licences à accorder aux cafés.—La première partie du message est adoptée; la seconde est déposée sur le bureau sujette à l'appel.

Lettre du contrôleur annonçant qu'il a adjugé, pour la somme de $29,000, les wharfs de la quatrième section des wharfs de la ville.—L'adjudication est approuvée; les cautionnements acceptées et transmises aux Aldermen.

Rapport du trésorier annonçant qu'il y avait $956 30 en caisse, la semaine dernière.—Référé au comité des finances.

Lettre du chef des pompiers annonçant qu'il a examiné la nouvelle pompe de la compagnie Chalmette et qu'elle est bien construite.—Référé au comité.

Résolution renvoyant à un comité des deux conseils, toutes les ordonnances et résolutions relativement à la ferme des différents marchés.—Adopté.

Résolution des Aldermen priant les propriétaires de cafés de fermer leurs établissements le 5 novembre, jour d'élection.—Adoptée.

Les Aldermen font annoncer qu'ils ont fixé l'élection d'un directeur des Ecoles en remplacement de M. Hale, au premier mardi de décembre.—Adopté.

Résolution nommant un comité des deux conseils chargé d'examiner les édifices où siégent les Cours.—Référé au comité.

Le rapport du comité des finances et celui du comité des rues et débarcadères sont adoptés.

Le conseil s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

PROCÈS EN DOMMAGES.—M. E. Salvador a présenté à la Cinquième Cour de District, une pétition dans laquelle il réclame au Maire, au chef de la Police et au lieutenant de la Police du Troisième District, une somme de $3000 pour avoir fermé sa salle de bal située au coin des rues Champs Elysées et Front Levée. Le demandeur dit que sa salle de bal était un lieu paisible où se réunissaient ses amis.

M. VANUCCHI, propriétaire des figures en cire, que les citoyens de la Nouvelle-Orléans ont admirées l'année dernière, ne s'est pas laissé abattre par la perte qu'il a subie lors de l'incendie, rue St. Charles. Il se prépare à ouvrir, vers le 10 du mois prochain, au coin des rues St Charles et Poydras, un musée plus grand et plus beau que le premier.

LA PROCLAMATION DU MAIRE.—Nous apprenons que la proclamation dans laquelle le Maire engage les propriétaires de cafés à fermer leurs établissements le jour de l'élection et les citoyens à souscrire au monument de Washington, a été bien accueillie. Le plupart des propriétaires de grands cafés ont l'intention, dit-on, de suivre le conseil du Maire et de placer dans un certain endroit apparent, une boîte destinée à recevoir les contributions.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Wm Cline, sur lequel on avait trouvé un couteau à la Bowie, a été jugé hier et déclaré coupable.

RIXE.—Une rixe a eu lieu, lundi soir, dans la rue des Bons Enfants, entre Champs Elysées et Français, entre Jean Larreaux et Jean Germain, h. c. l. Le premier a reçu un coup de couteau; l'arme a pénétré dans le poumon. On a transporté le blessé chez lui; Germain est parvenu à s'enfuir. La police ne l'a pas encore arrêté. La querelle est survenue au sujet d'une dette.

DEVANT LA PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—John Henry, garçon de 14 ans, a été envoyé devant la Première Cour de District, par le recorder Bright, sous prévention de vol.

Andrew Mock et sa femme Charlotte, propriétaires d'un magasin de comestibles situé à l'encoignure Camp et Thalie, devront se présenter devant le même tribunal pour avoir vendu du café volé par un nègre.—Cautionnement de $300 pour répondre de la comparution.

Joséphine Camille, accusée d'avoir volé de l'argent et des vêtements à Catherine McKeevers, a été, hier, devant le recorder Ramos, un interrogatoire à la suite duquel elle a été envoyée devant la Première Cour de District. Joséphine est en prison depuis le 20 juillet.

VOL.—M. Swain, officier de police du Deuxième District, déclare que David Woostra, qui est en ce moment en prison, avait, avant d'être écroué, volé à une personne dont le plaignant ignore le nom et caché sous un wharf, une somme de $180.

ARRESTATIONS.—Frank Rosler dit Rover, a été arrêté hier à la demande de l'officier Marsel, qui l'accuse de port d'armes. Le prévenu n'ayant pu fournir un cautionnement de $500 en attendant l'interrogatoire, a été écroué.

Octave Guma dit Tertilliard, h. c. l., est en prison pour être entré, lundi soir, chez M. Louis Moret, ferblantier, rue Bourbon, l'avoir grossièrement insulté et avoir menacé de lui porter des coups de couteau.

Nouvelles diverses.

Le *Moniteur de l'armée*, dans une lettre de Sébastopol, du 11 septembre, parle ainsi de la conduite de la garde impériale:

« Nos troupes ont été bien placées dans les tranchées, et se sont succédé avec ordre et précision dans le difficile mouvement offensif contre Malakoff. La garde impériale a été rapidement et vigoureusement engagée, marchant en colonne, bien en ordre, sous le plus terrible feu qui se puisse imaginer. Malakoff pris, nous étions préparés à une nouvelle attaque, car le feu des Russes de Redan a été continué jusqu'à onze heures, lorsque, vers minuit, la destruction et l'incendie ont commencé: spectacle imposant qui a réjoui nos cœurs, car il épargnait beaucoup de sang. La garde de Napoléon III a couché cette nuit à Malakoff comme jadis la garde de Napoléon Ier avait couché au Kremlin, la première nuit de l'occupation de Moscou. »

—D'après les calculs de quelques journaux, on peut évaluer la quantité de fer que les alliés ont lancée ver[illegible] sur Sébastopol, dans la dernière période du siége, à 9 millions de livres. Quand au feu horizontal, on peut admettre que les 200 canons dirigés sur la ville y lançaient à peu près un demi-million de livres par jour, c'est à dire qu'ils y ont jeté 18 millions de livres.

—Voici ce que dit encore la *Presse d'Orient* sur la [illegible] du bombardement qui a précédé l'assaut et que l'on [illegible] à Constantinople le 7 au soir:

« Vu de la mer, nous disent des témoins oculaires, à la nuit, Sébastopol, environnée d'une double ceinture de feu, ressemblait à un volcan. Sur toute la ligne, les batteries rivalisaient d'habileté et de vigueur. A la cannonade furieuse des alliés, les Russes répondaient avec énergie.

« La plus grande partie de nos feux courbes étaient dirigés sur des rédans blindés qui doivent servir d'abri aux troupes russes. Le soir, plusieurs incendies s'étaient déclarés; les pompes du [illegible] rapportent que la partie méridionale de la ville était en flammes. »

—Au moment où les cercueils du lieutenant-colonel Cassaigne, aide-de-camp du général Pélissier, du commandant Lefebvre, du capitaine Decos de Lahitte et du capitaine de Lahitolière, tués à l'assaut de Sébastopol, venaient d'être déposés dans la tombe, le maréchal Pélissier a prononcé les paroles suivantes:

« Messieurs,

« Quelque grandes que soit un triomphe, quelque beau que soit un succès, ils sont toujours bien douloureux quand il faut qu'ils soient achetés par de si grands sacrifices.

« Le corps d'état-major auquel je m'enorgueillis toujours d'avoir appartenu, vient de faire des pertes bien [illegible] et que nous ne saurions trop déplorer: le capitaine Lahotolière, le capitaine Lahitte, le commandant Lefebvre et le brave colonel Cassaigne, tous les quatre, officiers pleins de bravoure et d'avenir, tombés au feu de l'ennemi, victimes de leur dévouement. [illegible] [illegible] [illegible]

« Les [illegible] colonel Cassaigne est non seulement [illegible] [illegible] »

LA TAURIDE
ou la prise de Sébastopol.
POEME MILITAIRE.

Gesta Dei per Francos.
(*Anciennes chroniques*.)

☞ Pour la première partie, voir l'ABEILLE d'hier.

Balaclava et Inkermann.

O surprise! on dirait que la ville enchantée,
Assimilant l'histoire à la fable d'Antée,
Sous ses débris fumants tombe et se reconstruit.
Ce que tranche le jour repousse dans la nuit.
Qu'importe! nos soldats, sous le canon qui tonne,
Poursuivent leur labeur terrible et monotone,
Creusent plus près des murs le terrain désastreux.
Oh! que ne pouvons-nous, se disent-ils entre eux,
Au lieu de nous blottir dans une taupinière,
En plein air, en champ libre, ouvrir notre bannière!
Voir ces Russes, non pas dans leurs murs, mais dehors,
Et mourir, s'il le faut, en luttant corps à corps!
Qu'ils soient contents, ils vont avoir un jour de fête:

L'Aigle russe a crié dans le camp du Prophète;
Des masses d'ennemis bordent Balaclava;
Debout, Anglais, Français! au secours! On y va:
Et déjà, réunis sur la noire falaise,
Les hussards, les dragons, la brigade écossaise
Sur ces flots débordés ont posé leur rempart.
Mais, dans cette fortune il nous faut une part;
La voici: nos chasseurs, nos escadrons d'Afrique
Arrivent, non moins prompts qu'un message électrique;

Ils s'élancent parmi ces loups sortis des bois,
Et, pareils au simoun qu'ils ont vu, tant de fois,
Du désert de Libye emporter la surface,
Ils refoulent au loin cette bande vorace,
Sans qu'il en reste un seul devant leurs yeux, sinon
Les vainqueurs d'un moment sabrés sur le canon.

C'était trop peu: voici des fatigues meilleures,
Inkermann improvise un combat de six heures:

Aux premières lueurs du ténébreux matin,
D'où vient ce bruit? quel est ce tonnerre lointain?
Tous les yeux, tous les doigts montrent un point unique;
Plus de doute: on se bat dans le camp britannique,
Aux cris désespérés des vaincus de l'Alma,
Pour effacer le deuil que ce jour consomma,
Une armée innombrable à la hâte est sortie
Des bords cimmériens, de la froide Scythie,
De Kherson, d'Odessa, du Pruth, du Tanaïs.
Par ce débordement tout à coup envahis,
Les fils de l'Angleterre ont tressailli dans l'ombre.
Mais bientôt le courage a décuplé leur nombre.
L'âme en de tels périls se retrempe, et des lords
Le dernier soldat monte à la hauteur des lords;
Le poltron devient brave, et le brave sublime.
Sirs Cambridge et Cathcart, dont la voix les anime,
Dans un cercle de feux, impavides et droits,
Comme un mur dont la flamme assiége les parois,
Les solides Bretons, qu'un dur ciment enlace,
Tombent en résistant et meurent à leur place;
Et tous, jusqu'au dernier peut-être...... En ce moment,
Arrive, au pas de course, avec ses régiments,
Un homme de bras fort et d'âme résolue,
Bosquet, libérateur qu'un long hourra salue.
Là, même en nous mêlant entre leurs rangs étroits,
Nous sommes pour combattre à peine un contre trois.
Un contre trois! ah bien! la partie est égale.
Entre tant d'ennemis la lutte se signale;
Ils échangent la mort par les mêmes moyens,
Se criblent de boulets, d'obus, de biscaïens;
Dans la noire mêlée où la flamme rayonne,
Sous la lance, le sabre et l'arme de Bayonne,
Ils tombent, immolés à de sanglants discords
Nos soldats sont heureux; ils luttent corps à corps.

Tandis que se heurtaient tant de masses diverses,
Voilà Sébastopol qui soulève ses herses,
Et sur le camp français, par assaims ruisselants,
Jette les bataillons recelés dans ses flancs.
La fortune a changé les rôles; notre armée
Est dans un double siége elle-même enfermée,
Mais de ces deux remparts qui viennent l'investir,
Par un double triomphe elle est prête à sortir.
S'il faut beaucoup de sang, elle en sera prodigue,
Comme un fleuve indigné, crevant sa double digue,
De ses flots bouillonnants submerge au loin ses bords,
Telle, coulant de suprêmes efforts,
Elle s'élève, déborde et refoule en arrière
La horde moscovite, impuissante barrière.
Qui fuit, les yeux hagards, et roule en se sauvant
Comme la paille éparse au tourbillon du vent.
Là, Bosquet, là, Raglan chargent avec furie
Cosaques, fantassins, fourgons, artillerie,
Et tout ce qu'ont poussé dans ce sanglant hasard
Le knout, le fanatisme et les deux fils du Czar;
Ici, vers le côté qui resserre la place,
Canrobert, clôturant un triomphe si beau,
D'une main fit de Moscou leur fossé pour tombeau,
De poussière et de sang embourbent mêlange,
Sur qui Le Mamelon [illegible] sa phalange,
Qui foule ce monceau jusqu'au rempart voisin,
Comme le vendangeur foule le raisin.
C'est là que, dénué par son bouillant courage,
Lourmel de ces débris consommait le carnage;
La baïonnette aux reins, à pas précipités,
Il les suit, les refoule aux murs qu'ils ont quittés,
Et peut-être, avec eux, dans le lieu qui l'emporte,
De la ville béante eût-il franchi la porte,
Comme jadis Murat, qu'on dirait son aïeul,
Aux murs de Saint Jean d'Acre osa pénétrer seul.
Lorsqu'en pleine poitrine un plomb fatal le touche;
Il tombe et, près de lui, sur leur dernière couche,
Tombent chefs et soldats, dignes du Panthéon,
Qui meurent pour la France et pour Napoléon.

La Tranchée.

Eh quoi! faut-il encore descendre à la tranchée!
Faut-il rentrer sous terre, et, la tête penchée,
Nous consumer, sans gloire, à l'œuvre du blaireau!
Oui, soldats! remettez vos sabres au fourreau;
Oui, l'ardeur du péril n'est pas le caractère
Qui résume à lui seul la vertu militaire;
Si vous savez combattre, il faut encor savoir
Que ne combattre pas est souvent un devoir.
Fabius, surnommé le très grand capitaine,
Sauva par sa lenteur la fortune romaine.
Un soldat ne forait son métier qu'à demi
S'il ne se montrait fort que devant l'ennemi,
S'il se livrait bataille, errant sous une plaie,
A la pluie à la boue à la neige, à la glace,
Aux rochers, aux torrents, aux bivacs de l'hiver,
A la fièvre qui tue encore mieux que le fer,
Légion de fléaux qui, sur ce promontoire,
Prolongeant du grand jour l'œuvre préparatoire,
Courage! c'est en vain qu'entre vos bras durcis
Ces remparts condamnés obtiennent des sursis
Le ville ne peut fuir; tôt ou tard qu'elle tombe!
Pour être on dévouant une immense hécatombe,
On pourrait avec vous, franchir dès aujourd'hui
Ce mur où on meurtrit votre héroïque ennui;
Mais la France, qui sait le prix que vaut un homme,
Des nos nobles enfants est meilleur économe,
Quand le souvenir, vous de votre camp lointain,
De vos hardis exploits vous porte un bulletin,
Souvenez-vous, soldats, que les pleurs de vos frères
Mouillent du *Moniteur* les listes funéraires,
Et qu'en cela de la gloire c'est encore vos pas,
Nous comptons votre sang, que vous ne comptiez pas.

Attendez; aux vaincus ne donnez pas la fête
D'avoir trop chèrement fait payer leur défaite;
Attendez; la partie est sûre, et vos destins
Ne doit pas se jouer sur un coup incertain.
Attendez; chaque jour, plus près de la muraille,
Votre camp y creuse une plus large entaille;
Chaque jour des vaisseaux apportent à notre sol
Les uns vous apportant les bataillons d'Omer,
Les autres, en frappant leur poitrine meurtrie,
De se ressouvenir grande comme la Sibérie;
Les zouaves, renforçant dans vos rangs fraternels
Vos compagnons d'Afrique et leurs vieux colonels.
Voici la jeune garde, élite chevronnée,
Qui suit pas-à-pas exploits sa noble aînée
Inexperte encore [illegible] la Colonne d'Airain;
Voici la Marmora, les dragons de Turin.
Il sonne l'heure, au milieu, entre vos batteries,
Celui qui veille à tout, du fond des Tuileries;
Il serait encore pour cueillir avec vous
Le palme réservée à vos suprêmes coups.
Et de plus grande devoir, si la France alarmée
N'écoutait parlé plus haut que les vœux de l'armée;
Mais du conseil des camps il est l'âme et l'espoir,
Si votre premier chef, présent ou non, c'est lui.
Courage! l'œuvre lente et sagement conçue
Marche intelligemment vers sa dernière issue;
Encore un peu de labeur dans ce rude sillon,
Courage! au premier jour, qui peut être demain,
Pendant que vous serez descendre sous le sein,
Sonnez, avec tristesse, à votre longue attente,
Tout à coup la vie assurera le signal,
Cette horloge des camps, vous sonnera l'assaut.

Malakoff.

Nous aussi, nous chéri[illegible] attente [illegible]
[illegible]

BARTHÉLEMY.

—Le général, [illegible] par la douleur, y put ajouter que quelques mots: «Fermez-les tous, Messieurs, séparez-nous.»

—On écrit de Hambourg, sous la date du 23 septembre:

« Si l'on doit s'en rapporter aux lettres de Kiel les deux gouvernements occidentaux sont toujours en négociation avec le cabinet danois pour faire hiverner dans ce port une division de leurs flottes. Cette division pourrait ainsi être toujours à même de profiter des premiers jours du printemps prochain pour rentrer dans la Baltique, y exercer de nouveau le blocus, et intercepter à temps les communications maritimes entre les diverses localités de ces eaux intérieures. L'expérience a prouvé dans ces deux campagnes qu'un temps précieux a été perdu par les bâtiments alliés obligés de revenir de leurs ports pour se porter dans la Baltique. La même demande a été adressée, dit-on, au gouvernement suédois pour obtenir l'hivernage d'une autre division de la flotte dans le port de Landskrona situé au sud des côtes du royaume, et qui, chaque année, se trouve des premiers débarrassé des glaces de l'hiver. Cette division serait placée sous les ordres du commodore Watson. Les magasins de vivres établis à Helsingö, sur des ordres venus de l'amiral et dans la prévision du retour prochain de la flotte, avaient cessé leurs expéditions d'objets alimentaires. Ce service a repris depuis une huitaine de jours, ce qui semble indiquer que des escadres prolongeront encore leur séjour dans la Baltique, malgré les difficultés de la navigation qui s'accroissent de jour en jour.

—Samedi soir, dit le *Courrier du Havre*, au moment où le navire américain le *Mountaineer*, en partance pour New York, allait sortir du bassin de la Barre, le brigadier Opron et le gendarme Durel, de la gendarmerie maritime, entendirent un matelot de ce navire qui causait sur le quai avec des femmes bretonnes. L'accent bas breton de ce matelot fit soupçonner aux agens de la force publique qu'ils pouvaient bien avoir devant eux un déserteur de la marine marchande, et ils s'avancèrent vers lui afin de l'interroger, mais le matelot avait deviné leur projet, et il grimpa lestement à bord de son navire, où il fut poursuivi par les gendarmes.

Invité à descendre à terre pour donner des explications, cet homme s'y refusa formellement, et les gendarmes se virent, en même temps, assaillis et même frappés par les autres matelots du *Mountaineer*, accourus autour de leur camarade.

Le brigadier de la gendarmerie départementale et deux de ses hommes qui se trouvaient sur le quai, accoururent alors au secours de leurs collègues, qu'ils dégagèrent promptement des mains des Américains.

Sur ces entrefaites arrivèrent d'autres gendarmes maritimes, prévenus de ce qui se passait, et le brigadier Opion s'avança de nouveau, à la tête de ses hommes, pour s'assurer s'il avait réellement affaire à un déserteur.

Une scène dont les suites pouvaient devenir terribles eut lieu sur le navire. Les matelots s'armèrent de barres de cabestan et s'élancèrent sur les gendarmes, qui durent mettre le sabre à la main pour n'être pas assommés par eux.

Cette démonstration produisit son effet: la troupe des Américains s'arrêta et fut maintenue jusqu'à l'arrivée du consul des Etats Unis, qui déclara que le gendarme n'avait pas le droit de visiter un navire américain sans un mandat spécial. Ce fonctionnaire assura, en outre, que le matelot supposé était citoyen américain, et les gendarmes durent se retirer devant cette déclaration officielle. Quelques instans après, le *Mountaineer* sortait du port pour se rendre à sa destination.

Assemblée publique.
NELLE-ORLEANS, 24 octobre 1855.

Les citoyens suivans, que le maire a invités à se réunir à un comité nommé par le Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans, et chargé d'adresser au département général des bureaux de poste une lettre au sujet de l'irrégularité dans le transmission de la malle le long de la ligne principale qui traverse au Sud les Etats de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, de la Georgie et de l'Alabama et qui s'arrête à la Nouvelle-Orléans, sont priés de se joindre audit comité, dans la salle où siége le Conseil des Assistans Aldermen, JEUDI 25 du courant, à 6 heures du soir, afin de s'occuper de la question mentionnée plus haut.

EDW. W. H. DURELL, THOS. K. PRICE, ADOLPHE DUPRE, ADAM GRIFFIN, JENNISON EAGER, J. L. FABRE. — Membres du comité.

James Robb,	Joseph Lallande,
Laurent Millaudon,	A Miltenberger,
James D Denegre,	James W Zacharie,
Henry S Buckner,	Ambrose Lanfear,
J M Lapeyre,	C B Tuttle,
A B James,	S Brander,
W H Dedley,	J O Nixon,
J M Pinckard,	J W Payne,
Alfred Penn,	George Jonas,
James L Wibray,	A D Kelly,
Samuel Smith,	D R Carroll,
Thomas Powell,	W E Leverich,
John R Shaw,	H Frellsen,
Thomas Sloo,	W S Wright,
Charles Briggs,	F Paly y Feliu,
John Pemberton,	F de Fuentes,
J Thayer,	J M Caballero,
A Brothers,	Robert Dyas,
T A Adams,	John Estes,
Robert Richards,	C C Collins,
Samuel Locke,	Léon Queyrouze,
Robert Stark,	James H Dudley,
F W Tilton,	B P Voorhies,
Charles C Gaines,	W H Vredenburgh,
J D Waterman,	E J Hart,
W S McCutcheon,	John Holmes,
A D Crossman,	Theo J Dix,
E Montégut,	E E Converse,
Wm Freret,	J H Oglesby,
Chas M Waterman,	James A Ferguson,
Charles Genois,	H A Boyle,
Denis Prieur,	John Olden,
Washington Jackson,	Charles Leeds,
Wm H Avery,	Wm G Hewes,
J B Byrne,	Josiah Cole,
James Burns,	G Cary Dunn,
Wm Vosell,	H J Ranney,
Léopold Jeannot,	George Legendre,
W Hogart,	E Forstall,
Frank Ferret,	James P Freret,
O Tremoulet,	C D Yancey,
P A Giraud,	John M Bell,
Edmond J Forstall,	R S Summer,
J A Braud,	M V Baxter,
J T de Egana,	G H Fosdick,
Wm T Hepp,	J W Grey,
James Urquhart,	R Chilton,
Robert McDowell,	John Middleton,
W Cox,	A H Rosebow,
F Kirchoff,	C T Payne,
C R Tate,	Wm Grant,
John Rodewald,	J A Miller,
C B Benedes,	Emile Meunges,
J B Burnside,	Geo W Denbar,
W H Letchford,	J M Gould,
P Summs,	O Goilard,
O Talamon,	Ira G Holden,
E Gigard,	J Jamison,
P Babrera,	E W Sewell,
J R Marshall,	Joseph Morehouse,
P A Hebrard,	Newton Richards,
John G Gaines,	H T Howard,
Samuel E Moore,	Alex Levy,
James Blanc,	H G Benson,
R D Shepherd,	J Corson,
M Rosenbaum,	A H Holbrook,
A Bienvenu,	I G Seymour,
Joseph Ab[illegible],	J P Hero,
Joseph Lenetz,	Samuel Marby,
R Stewart,	John Claiborne,
P Elliot,	W R Adams,
H T Lonsdale,	John McGinnis,
Chas Claiborne,	J C Prendergast,
C C Lee,	Dr. H Baldwin,
Z Taylor,	Joseph A Beard,

ATTENTION.

Vente de marchandises sèches.

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures, au magasin d'encan de Blache et Lamothe, 77 rue de Chartres.
Conditions à la vente.

Cigares de la Havane.

☞ L'attention des acheteurs est appelée à la vente de 277,000 cigares de la Havane, qui aura lieu aujourd'hui, 24 courant, à 10 heures, par H. Peychaud & Co, au magasin de MM. Bornio Bro., No 34, rue Gravier.
Conditions libérales à la vente.

☞ La vente à l'encan de cigares de choix, de la Havane, par Morphy & Nerius, encanteurs, aura lieu demain, 25 du courant, à 10 heures.

La maladie de foie.

☞ Lorsque le célèbre Dr Rush déclara que l'ivrognerie est une maladie, il énonçait un fait que l'expérience des médecins vient chaque jour confirmer. C'est à la boisson qu'il faut attribuer les excès auxquels se livrent ceux qui se sont adonnés aux liqueurs alcooliques; c'est souvent, aussi, la maladie de foie qui est la source de ces excès. Il n'y a pas d'organe qui donne naissance à autant de maux affreux. Si, au lieu de s'arrêter aux symptômes, les médecins remontaient à la source du mal, la maladie de foie ne ferait pas tant de victimes. Les trois quarts des affections qu'on prétend être des affections pulmonaires proviennent du foie. (Voir les ouvrages du Dr Osan).

Que les acheteurs aient soin de demander les CELEBRES PILULES DU Dr McLANE CONTRE LA MALADIE DE FOIE et n'en prennent pas d'autres. Il y a d'autres pilules qu'on essaie de faire passer pour celles du docteur. Les véritables pilules ainsi que le vermifuge de McLane se trouvent dans les principales pharmacies des Etats Unis et du Canada.
A vendre par SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres.

Agence générale pour la vente en gros dans les Etats du Sud. C'est à eux que tous les ordres doivent être invariablement adressés.

A vendre également par tous les pharmaciens connus de la ville. 20 oct—6

Nouvelle Découverte Importante
LIQUEUR AROMATIQUE FORTIFIANTE
Du Dr Ham.

☞ Cette délicieuse boisson est supérieure à toutes les liqueurs fortifiantes, stomaques, nervines, et employée contre la dyspepsie, les affections nerveuses, la cardialgie, l'accablement, la mélancolie, le délirium tremens, le goût des liqueurs fortes, etc. Cette liqueur n'enivre ni n'abrutit, mais fortifie.

Les personnes qu'on sont adonnées à l'usage excessif du tabac, de l'opium et des liqueurs alcooliques, se rendront tout effet après avoir bu une bouteille de cette.

Délicieuse Boisson.

La liqueur du Dr Ham guérit en peu de temps les maladies auxquelles les femmes sont sujettes; c'est un fortifiant qui ramène le système à son état normal. L'enveloppe qui accompagne chaque bouteille fait connaître la maladie que combat la liqueur aromatique; la prescription est donnée avec soin. Le prix de la bouteille est d'une piastre.

Préparée par le Dr DARIUS HAM.

Dépôt principal, No 2 Liberty street, New York, où les ordres pour l'achat en gros doivent être transmis.

A vendre par tous les pharmaciens des Etats Unis et par J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres, agents à la Nouvelle-Orléans.
22 oct—3

☞ La circulation du sang est considérée avec raison comme le plus grand bienfait de la Providence. Le cœur [illegible] toutes les parties du système le sang qui donne la force. Que nous soyons [illegible]. Il est prouvé par le [illegible] que cette pureté est la source de la santé. La cause première est généralement la maladie du foie et les affections nerveuses; la jaunisse, l'indigestion et les douleurs de dyspepsie [illegible]. Les [illegible] du Dr. Hoofland, préparées par le Dr. C M Jackson de Philadelphie. Il est rare que ce remède ne guérisse pas radicalement.
Voir l'annonce.
A vendre par J. WRIGHT & CO. No 151, rue de Chartres.

☞ Personne [illegible] Hoofland, préparés par le Dr. C M Jackson [illegible]
A vendre par J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres

MAGASIN DE TAPIS,
No 19, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés reçoivent journellement un grand assortiment de tapis [illegible] [illegible]

Assemblée du parti Américain.
LE public est invité à assister à une assemblée qui aura lieu VENDREDI prochain, 26 du courant, à 7 heures du soir, au café de M. ANTOINE FAVRE, encoignure Chemin du Bayou et Tonti. Le meeting sera harangué par MM. Chas D. Dreux, J. J. Michel, George Eustis Jr., Chas Lessassier, Louis [illegible].

Aux familles de la Louisiane.
UN Français [illegible] années, et [illegible] lente certificats, désirerait trouver une place de précepteur à la campagne. S'adresser à H. F. B. Hôtel d'Orléans, V. [illegible] 24 oc—6

J. CASSERGUE,
Md Tailleur, rue St Charles, 77 ½
INFORME ses clients et le public en général qu'il vient de recevoir d'Europe, par la voie de New York, un assortiment de casimirs, flanelle, tout ce qu'il y a de plus nouveau, ainsi que cachets sur le façonné. 24 oct

Demande de nourrice.
ON désire louer une nourrice, négresse ou blanche, sans enfant. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser rue des Remparts No. [illegible] entre Ursulines et St Philippe.

AMANDES—20 caisses amandes douces sans coques. En magasin et à vendre par JOSEPH LANATA. 24 oct 11 rue Jefferson et 12 rue Toulouse

SAUCISSONS DE BOULOGNE—6 caisses en magasin et à vendre par JOSEPH LANATA. 24 oct 11 rue Jefferson et 12 rue Toulouse.

ALCOOL—15 barils 92 degrés de Baylo [illegible] comte.
WHISKEY d'Ecosse et d'Irlande—4 poinçons, qualité supérieure.
ANIS DE MAYORQUE—20 douzaines, importé, à vendre par HENRY VALETON. 24 oct 20, rue St Louis

BOUCHONS—300 0.0 bouchons sup. fins et surfins, pointes et régalers pour bière, eaux minérales etc.
BOUTEILLES VIDES—300 paniers de 42, 36 et 24 onces, à vendre par HENRY VALETON. 24 oct 20, rue St Louis

VIEUX WHISKEY—40 barils et demi barils vieux Bourbon et Monongahela.
VIN DE MADERE—40 quarts et bouteilles, qualité supérieure, à vendre par HENRY VALETON. 24 oct 20, rue St Louis

VIN DE PORTO—20 quarts à la Couronne, RAISINS SECS—[illegible] de boîtes, 100 qt de parfaitement conservés, à vendre par HENRY VALETON, 20, rue St Louis

Huile, Poisson, Chandelle, Savon, &c.
6000 gallons huile de baleine d'hiver, 6000 gallons huile de lin, coton et commune; 50 barils huile à lanterne; 100 barils huile à canon, No 2; 100 barils huile de graines d'hiver; 250 colis maquereaux No 1, 2 et 3, de toutes grandeurs; 100 barillets harengs; 20 demi-barils harengs de Baltimore; 200 boites harengs No 1; 40 quarts de bœuf salé; 20 demi-barils aloses (shad); 50 barillets aloses (shad); 150 colis saumon, en barils, demi et quarts de barils; 100 caisses chandelles Adamantine; 200 caisses savon No 1, de Boston; 100 caisses sirop de limon; 100 caisses fruits au jus; 50 caisses homard et conserves, en boites; 10 caisses pommes de terre, en boites; 10 caisses pois verts, en boites; 10 caisses fromage, en boites; 20 caisses thé Impérial et Gunpowder; 200 caisses cigarres de Cuba; 50 caisses figues; 50 caisses chocolat de Caracas; 100 caisses chocolat de l'Aigle; 150 caisses chocolat de vanille; 100 caisses sauce piquante de tomate; 100 caisses pommes de terre; 150 caisses pruneaux; 100 caisses blé noir, nouvellement récolté; 40 barillets beurre jaune de Goshen; 40 caisses fromage anglais; 20 barillets olives assorties; 100 boisseaux orge de Moscou; 10 balles houblon; 10 demi-barils porc fumé; 40 demi-barils porc salé. A vendre par J. H. CARTER & Co. 24 oct Encoignure Commune et Tchoupitoulas

Chocolat à la crême et à la liqueur,
CHOCOLAT-FERRUGINEUX.
LOPEZ & Cie,
96, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE CONTI. NLLE-ORLEANS.

ONT l'honneur d'annoncer à leur nombreuse clientèle et au public en général qu'ils manufacturent fraîchement tous les jours leurs célèbres CHOCOLATS A LA CRÊME ET A LA LIQUEUR ainsi que toutes les autres qualités de chocolats différemment parfumés.

Nous recommandons également le CHOCOLAT ferrugineux fabriqué par nous, et qui, tant sous le rapport de sa fraîcheur que de sa qualité, rivalise avec tous les chocolats ferrugineux étrangers.
LOPEZ & Co, 96, rue de Chartres.

N. B.—A dater du 1er novembre prochain, nous établirons un dépôt de tous nos chocolats chez A. Maurice, confiseur, encoignure Canal et Bourbon. 23 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.
VICTOR BOUTROUX, CHAPELIER, RUE ROYALE No 137, Entre les rues Toulouse et St Louis.

V. BOUTROUX, entrepreneur de la Bourse, a transporté son domicile au No 137 rue Royale, où il exécutera comme par le passé les chapeaux sur commande.

M. Boutroux profite de cette occasion pour annoncer qu'il a reçu de France un assortiment complet de chapeaux de tous genres, choisi avec soin dans les principales manufactures de Paris.
Chapeaux de soie, hommes, enfants et enfants.
Do de castor noir et gris.
Do de castor, de do.
Do de feutre mou, pour hommes et enfants, de toutes couleurs et qualités.
Casquettes velours, drap et de fantaisie, pour enfans.
Casquettes velours, gris, avec rabats pour voyages.
Do de drap, do.
Do en drap, pour hommes.
Employant des ouvriers de Paris d'une incontestable supériorité, les fashionables trouveront chez lui des chapeaux de tous genres et de toutes formes, de la plus remarquable, faits à la mesure exacte de leur tête, prise par le conformateur. 23 oct

Succession d'Augustine Stafford.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à présenter en conséquence une note de leurs créances, avec les preuves à l'appui. MICHEL CARTONI, Exécuteur testamentaire, Mobile Landing No 2. 13 oct—1 1,17,20 près la rue Julia

Institut Jefferson,
53, rue Bourbon, Nouvelle-Orléans, Dirigé par G. J. Leon.

CETTE institution est ouverte. Les élèves devront rentrer le plus tôt possible. Les parents qui ont l'intention d'envoyer leurs enfants à cet établissement, sont priés de les y envoyer au commencement de la saison. 8oct

BI-SULPHITE DE CHAUX.
LES planteurs qui emploient le bi-sulphite de chaux pour la fabrication de leur sucre, sont invités à essayer le bi-sulfite de Bernard & Albrecht, qui a huit degrés sur l'hydromètre de Beaume et dont tout chimiste impartial reconnaîtra la supériorité. BERNARD & ALBRECHT, encoignure Claiborne et Bayou.
Les ordres laissés au magasin de MM. Lopez & Reine, marchands commissionnaires, No 15, rue Conti, seront promptement remplis. 20 oct—1m—vée

AVENDRE en drawback—80 quarts Cognac Rochelle, Cornel & Martin, 4me preuve, 20 do do do 200 caisses vin St Julien, 300 caisses et paniers huile d'olive surfine Bonnegaud.
En débarquement du navire Globe—300 caisses conserves alimentaires, champignons et petits pois, par LANATA, GANDOLFO & Co. 16 oct 9 et 10 Jefferson

CHAMPAGNE Piper Heidsieck—100 paniers grandes et demi bouteilles, en débarquement du navire Uncle Sam et à vendre par FREAU & COUTURIE, 16 oct 31 et 33 rue Gravier

CIGARES de la Havane, en débarquement de la goëlette Montégut:
26,000 Media Regalia Washington 17
25,000 do do 27
15,000 do de la Havane El Sol
25,000 do Tres Marias;
3,000 do Sevillanas;
37,500 do Floridanas,
15,500 do Aquiles.
157,000 cigares, à vendre par VALLS & SAMBOLA, 4 juil 23, rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Globe, et à vendre par le soussigné: 200 paniers champagne, ATTENDU sur le navire United States: 4 bourses fromage de Gruyère; 200 caisses absynthe V & L, 48 do Kirsch do. SOSTHERE THOMAS. 17 oct 9, rue Gravier

SUCRE BLANC de la Havane, en débarquement de la goëlette Montégut—50 caisses sucre, à vendre par VALLS & SAMBOLA. 4 juil 23, rue Tchoupitoulas

AU DRAWBACK—200 caisses vin rouge St Julien. C CAVAROC & CO, 19oc—5f 144, rue Royale

HUILE D'OLIVE—En magasin—250 paniers huile surfine Bia Sur, 150 do do J Plagniol. C CAVAROC & CO, 19oc—5f 144, rue Royale

VINS FINS—50 caisses rouge Château Margaux, 250 do do Château Léoville, 20 do vin blanc Haut Sauterne. C CAVAROC & CO. 144, rue Royale

EN magasin et sous le chai de la Douane—17 quarts Cognac J B Bazon 1847; 6 do do Otard Dupuy & Co; 6 do do J A Guérin 1848; 3 barriques do do; 11 do do. A vendre par C CAVAROC & CO. 144, rue Royale

KETCHUPS—300 douzaines bouteilles et demi bouteilles; SALAISONS—300 douzaines; SEL EN CAISSES—110 caisses; POIVRE DE CAYENNE—120 caisses, à vendre par E J HART & Co. 13 oct 77 et 79 rue Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—752 caisses sucre blanc, jaune et brut de la Havane, en débarquement du brick William Clark, venant de la Havane. A vendre par R. CABIBAC & CO. 12 oc No 20, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Tremont, capitaine Gross, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés, 25 barriques VIN ROUGE St Julien. PAUL JUGE FILS. 8oct 37 rue St-Louis

Soieries et Marchandises Sèches de fantaisie.
VENTE EN GROS.
J. G. PEPPARD & CO.,
60, RUE GRAVIER,
Ont maintenant en magasin leur NOUVEAU STOCK DE SA SON, Comprenant: SOIERIES, SATINS, MOUSSELINES DE LAINE, CACHEMIRES, MERINOS, ALPAGAS, RUBANS, [illegible] DE ROBES, MOUCHOIRS, GANTS, BRODERIES, CHAPEAUX DE DAMES, SOIE ET PAILLE, FLEURS ARTIFICIELLES ET ARTICLES DE MODES. [illegible]

LAGAY & LECANU, [illegible]
[illegible]

Assemblées du PARTI AMÉRICAIN.
LES assemblées suivantes du parti Américain de la Louisiane auront lieu dans la Paroisse d'Orléans:

Assemblées des Wigwams
4 A la Salle de Mme Caldwell, Troisième District, jeudi, 25 octobre, à 7 heures du soir.
Mass Meetings publics:
Sur la Place Lafayette, samedi, 27 octobre, à 7 heures du soir.
A Algiers, mardi, 30 octobre, à 7 heures du soir.
Dans la rue du Canal, jonction des rues Bourbon et Carondelet, samedi, 3 novembre, à 7 heures du soir.
L'Hon. Thomas F. Kenner, l'Hon. Randell Hunt, M. John E. Norton, M. George Eustis Jr. M. Charles D. Dreux, le Maj. Chas D. Dreux, le col. Ned Stewart, M. J. J. Michel, M. M. A. Foute, l'Hon. Theodore G. Hunt, M. George R. A Wailes et d'autres orateurs distingués du parti Américain harangueront ces assemblées. 18oct—8

CANDIDATS
Du Parti Américain de la Louisiane
AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY, DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR
LOUIS E. TEXADA, DE RAPIDES.

POUR SECRETAIRE D'ETAT
ROBERT G. BEALE, D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DURALDE, D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN, DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général
RANDELL HUNT, D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction:
O. D. STILLMAN, D'OUACHITA.

CONGRES.
Premier District—GEORGE EUSTIS Jr.
Second District—THEODORE G. HUNT.
Troisième District—PRESTON POND Jr.
Quatrième District—WILLIAM B. LEWIS.

POUR LE SENAT DE L'ETAT:
GLENDY BURKE, LEONCE BURTHE, J. J. MICHEL.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS
Premier District Représentatif: Dr Wm B LINDSAY, JOHN T. HEATHERIER.
Second District Représentatif: THOS M. SHIELDS, T. A. BARTLETTE, A. C. ROSIER.
Troisième District Représentatif: M. J. BUNTRY, JOHN HEMPHILL, E. W. JAMES.
Quatrième District Représentatif: H. H. COLLESTON & ANT. DEVALL.
Cinquième District Représentatif: A. PITOT Jr. & C. LEGARDEUR.
Sixième District Représentatif: A. D. DOMINGUEZ & Capt. WADE.
Septième District Représentatif: E. C. LAVILLE & J. SOLOMON.
Huitième District Représentatif: Capt. WHAN & J. P. DE LABARRE.
Neuvième District Représentatif: CHARLES MORGAN.
Dixième District Représentatif: ISAAC THAYER, A. S. PHELPS, H. L. MARSHALL.
ALGER—L. LEON HERRARD.

OFFICIERS DE PAROISSE.
Pour Shérif—JOSEPH HUFTY.
Pour Coroner—CHARLES N. OLIVIER.
Pour Avoué de District—M. A. FOUTE.

GREFFIERS DE COURS.
Première Cour de District—N. TREPAGNIER.
Seconde Cour de District—P. S. WILTZ.
Troisième Cour de District—HENRY RENSHAW.
Quatrième Cour de District—S. M. WALTON.
Cinquième Cour de District—Wm A. ROTT.
Sixième Cour de District—W. H. RENSHAW.

ASSESSEURS.
FRANCIS TURNER, THEODORE DUREL, JOHN Y. HOYLE, JOHN A. WATKINS.

COLLECTEURS DE TAXES.
Premier District—THOMAS ASKEW.
Second District—JOSEPH GRANDPIERRE.
Troisième District—DUVERNAY PARNAS.
Quatrième District—GEO STROHMEIER.

JUGES DE PAIX.
Première Justice—B. F. MITCHELL.
Seconde Justice—C. M. BRYDGES.
Troisième Justice—[illegible] [illegible]
Quatrième Justice—[illegible] SALORONE.
Cinquième Justice—WM. FIELD.
Sixième Justice—ARTHUR FORTIER.
Septième Justice—G. W. BUFORD.

CONSTABLES:
Première Cour de Justice—W. C. QUERE.
Seconde Cour de Justice—E. A. ADAMS.
Troisième Cour de Justice—[illegible]
Quatrième Cour de Justice—[illegible]
Cinquième Cour de Justice—[illegible]
Sixième Cour de Justice—JOHN H. HEAP.
Septième Cour de Justice—LEVI GOLDBERG.

ALGIERS.
Collecteur—EDW. WILSON.
Assesseur—S. W. FOWLER.

☞ [illegible], titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain.
BOSHE RICHARDSON

AMUSEMENTS.

LE GYMNASE, TIR AU PISTOLET ET SALON D'ESCRIME, de ROPER,
No 10.........rue Perdido.........No 10
☞ Sera ouvert LUNDI, 22 octobre. Heures de leçons: de 6 heures du matin à 10 heures du soir, excepté les dimanches.
Il y aura une salle pour chaque département.
Le professeur MILBOT, du gymnase de Berlin, est chargé de donner des leçons de gymnase. 21 oct

Presse à Coton de la Levée.
L'ASSEMBLEE générale annuelle des actionnaires aura lieu LUNDI, 5 novembre, à 4 heures de l'après-midi. F. I. FORSTALL, Secrétaire. 24 oct—3 nov

SOIREES MANTEAUX, etc.
PARE SOIE, à partir de lundi, 20 [illegible] [illegible] chandelles [illegible] d'Europe et de New York, par les derniers steamers [illegible] couleur [illegible].
Robes Soie chinée rayée et à carreaux;
[illegible] Robes Soie rayée noire à 22 cents;
[illegible] Robes Soie foulard, rayée et à dessin, pour robes de bal;
1 caisse SOIE MOIRE ANTIQUE, rayée et de mode;
1000 CHALES assortis, de manufactures françaises et allemandes;
CHALES en laine, en grande variété;
CHALES [illegible] de toutes grandeurs;
1000 MANTEAUX pour dames et enfants;
[illegible] MARABOUTS, dernier genre.
22 oct—7 Enc. Canal & Royale

Nouveau Magasin de Marchandises Sèches.
24 rue de Chartres.
W. T. LLOYD & Co.
ANNONCENT respectueusement à leurs amis et au public en général, qu'ils ouvrent en ce moment, un assortiment complet et nouveau de Marchandises sèches, telles que: Soieries, Mousselines de laine, et toutes sortes d'étoffes riches, du dernier genre, pour robes; Broderies, Toiles d'Irlande, Toiles pour draps, Linge de table, et un assortiment général de toiles nouveautés, importées tout récemment.
☞ Les dames de la ville et de la campagne feront bien de venir examiner notre stock avant d'acheter ailleurs, car chaque article sera vendu à 15 ou 20 pour cent de moins que les prix de n'importe quel magasin de la Nouvelle Orléans.
22 oct—27 No 24, rue de Chartres

Marchandises sèches.
DURREL & KUNTZ,
88.........rue Royale.........88
Viennent de recevoir un assortiment complet de Marchandises sèches, qu'ils offrent au plus bas prix [illegible] [illegible]

F. DUREL & Co,
Marchands de fournitures de bureaux, imprimeurs et relieurs de livres en blanc.
Rue de Chartres, No 37.
ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux amis et au public en général qu'ils reçoivent en ce moment un grand et complet assortiment de fournitures de bureaux, qu'ils vendront aux prix les plus modérés, et supérieurs pouvant satisfaire de dire du tout.
L'attention du public est appelée sur les articles suivants:
Un grand assortiment de papier à lettres, papier à dossier, papier à registre, papier à ville, &c.
Un grand assortiment de papier à copier.
Livres à copier les lettres, livres à cahier, [illegible] boîtes à dessin, papier buvard, plumes d'or, plumes d'acier, [illegible] cire à cacheter, gomme à bouche, [illegible] sable, sablers, papier de soie et feutrine, règles, encres pour marquer, &c. &c.
Aussi un grand assortiment d'encriers, d'encre à écrire et à copier, dont les meilleures marques, registres, portefeuilles de banque, porte-folio, plumes d'oie, [illegible] cannes, &c, &c.
Livres de checks en in-4 et en in quarto, toujours en magasin, ainsi que toutes les formes nécessaires pour la douane, billets d'enregistrement, &c.
Livres en blanc, reliure extra pleine et demi pleine reliure, registres, journaux, livres de caisse, brouillards, livres de factures, livres d'échéance, livres d'ordres, livres d'enregistrements, &c. &c.
Aussi en magasin, est une des plus grandes [illegible] livres et autres ouvrages.
[illegible] commandes seront exécutés avec la plus grande diligence et aux prix réduits.
Nous sollicitons de nos amis d'examiner notre assortiment d'objets divers. Nous comptons sur le bienveillant appui du public, nos prix étant aussi modiques que possible.
P. DUREL & Co, 19 oct 37, rue de Chartres

AVIS.
LE Dr SHERIDAN, qui a fait ses études dans les hôpitaux de Paris, [illegible] vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans, et pendant un mois, [illegible] [illegible] la même ville. [illegible] [illegible]
Le Dr Sheridan promet de poursuivre le livre où [illegible] de St Louis et à la Nouvelle-Orléans. [illegible] On peut voir le Dr [illegible] [illegible]
Heures de consultation: de 9 heures du matin, à 4 heures de l'après-midi. Le cabinet est au No 262, rue du Canal, encoignure Tremé. 11oct—1m

PHOTOGRAPHIE.
Salon de Jacobs, 93, rue de Camp.
DAGUERREOTYPES, AMBROTYPES, &c.
E. JACOBS invite respectueusement les admirateurs de la Photographie à venir visiter son établissement. [illegible]
☞ M. Jacobs donne des leçons à des conditions avantageuses. 17 oct—4 m

L. PERROT & Co.,
Rue Royale, No 260, enc. Ste Anne,
ONT l'honneur d'informer les acheteurs, qu'ils ont un assortiment de marchandises choisies pour la saison d'hiver [illegible] [illegible]

Rue Madison No 12, à la Nouvelle-Orléans.
Hôtel-Restaurant Madison,
TENU PAR EUGENE GAILLER.
CET établissement, situé à deux pas de la halle à la viande, est [illegible] ouvert et offre de tous l'attention des gastronomes et des amateurs de bonne chère. M. EUGENE GAILLER est en mesure pour que nous [illegible] dispositions de faire [illegible] [illegible] RESTAURANT MADISON [illegible] [illegible]
Pension et logement: cabinets, chambres et appartemens. 20 oct—1m

ON désire louer une excellente cuisinière française et américaine, munie de bonnes recommandations. S'adresser au No 168, rue du Canal. 17 oct—6

POUR LA TOUSSAINT.
Un assortiment de couronnes à inscriptions,
do en immortelles,
do en perles avec inscriptions,
do en fleurs artificielles.
Plus un grand assortiment de fleurs et guirlandes pour ornement de tombes, à vendre au plus bas prix chez LELIEVRE, 3 oct 210 rue Royale

IMPERIALES et autres marchandises pour la saison, [illegible] [illegible] reçoit tout récemment par les navires Martha J. Ward et J. P. Harward, venant de Liverpool, 60 balles impériales de 24 pouces, bonne qualité, [illegible] balles [illegible] de 24 pouces, do; 30 caisses plaidies de 4½ et 7½; 8 " Britannia et Crown; 6 " Chemises unies, devant simple et brodée.
Egalement: Un assortiment général de tailles pour le commerce de la ville. A vendre par O. B. GRAHAM, 16oct No 26, rue Gravier.

MADAME SIMONIN,
Rue de Chartres 98.
A l'honneur de prévenir sa clientèle et les dames en général qu'elle attend par les prochains arrivages d'Europe, un superbe assortiment de bonnets de haute nouveauté [illegible] [illegible]
Mme SIMONIN se charge comme par le passé de la confection de la lingerie.
☞ RUE DE CHARTRES, 98. 18oct—1m

Aux Médecins.
Excellente occasion.
A VENDRE pour cause de départ, motivée par des raisons de santé, une fort jolie propriété, [illegible] pharmacie, bien fournie d'excellents produits chimiques et de médicaments de toutes espèces. Ces propriétés sont situées dans un village assez populeux qui s'avance le chemin de fer de Opelousas. Une personne intelligente qui voudrait bien combiner la pharmacie, pourrait y faire un médecin. On donnera un an et deux ans du crédit à l'acquéreur. On peut aussi acheter la pharmacie sans la maison, de gré à gré jusqu'au 15 novembre prochain, seulement.
Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau de cette feuille. 13oct—12f

NOURRICE A LOUER.
ON offre de louer une jeune négresse comme nourrice. S'adresser au bureau de l'Abeille. 19 oct—6

CABINET DE LECTURE FRANÇAIS.
Rue Ste Anne No 56.
☞ Abonnement au mois et au volume.
☞ Grand choix de livres d'occasion.
11 oct ARMAND BERTHELON

Occasion à vendre.
[illegible] Cet effet à vendre à l'amiable, pour cause de changement d'affaires, une grocerie bien achalandée, située au coin des rues St. Antoine et Amour, 3e District.—Pour les conditions, s'adresser au bureau [illegible] [illegible]

EN débarquement du navire Griffon, de Marseille: 75 barriques vin rouge, [illegible]; 10 barils [illegible] blanc; 200 paniers huile d'olive, [illegible] Pasnel; 100 caisses do do; 100 paniers do 24 demi bouteilles do; 100 do do 24 quarts J Plagniol; 100 do do 24 demi bouteilles do; 100 caisses vermouth L. Reilly fils; 40 do anis de Aravran; 20 do eau d'Allemagne, Brune Simian; 20 do olives Verdalle; 75 do cornichons; 100 do eau de fleurs d'oranger Mottet; 100 do do petit modèle do; 25 do chocolat Sucraget & Brunsdon.
En magasin: 80 barriques vin rouge St Julien et St Estèphe; 30 barils vin blanc; 600 caisses vin rouge St Julien, de Batailley, Margaux, etc; 200 caisses la Rose do; 100 caisses absinthe; 100 caisses cidre à l'eau de vie; 10 paniers champagne United Vineyards; 15 quarts de Cognac, 10 quarts, do de preuve; Porto, Madère, [illegible] vermouth, absinthe, bouteilles, &c.
A vendre par P D SEGOND & COUTIN, 15 oct 12, rue Bienville

WHISKEY—En débarquement du steamer Magnolia, venant de Cincinnati: 50 barils Monongahela, St Pain, et à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 18 oct Nos 13, St Louis

Aux Cultivateurs Horticoles.
LES soussignés viennent de recevoir de Liverpool à leur assortiment de semence de Rudgers, CANIFS, CISEAUX, RASOIRS, etc.
Aussi les meilleurs rasoirs de Butcher, dit Rodgers ainsi que les outils pour l'usage des horticulteurs. Aussi un grand assortiment de brosses à dents, à cheveux, à tête de bain, à peigne en caoutchouc et en écaille, et un assortiment général d'articles convenables à la vente du détail, à vendre à bon marché, par J. A. POLLARD & Co. 16 oct No 26 rue du Canal, près Chartres.

AVIS.
Lagay & Lecanu,
76, rue de Chartres,
INFORMENT respectueusement les familles de la Nouvelle-Orléans qu'ils ont reçu de France et du Nord un très grand assortiment de linge pour enfants et jeunes gens de tout âge. La grande vogue dont elles [illegible] [illegible] [illegible]
LAGAY & LECANU, 4 oct 76, rue de Chartres

Pommade contre la Calvitie.
(CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX.)
LE remède inouï de notre pommade, fait que nous n'hésitons pas à l'annoncer comme la meilleure composition employée jusqu'à ce jour pour empêcher la chute des cheveux et en faciliter la croissance. [illegible] [illegible]
Seul dépôt au coin des rues [illegible] et Bourbon. 28 oct [illegible] (Du Parfumerie de Paris.)

A louer à bail.
Une belle maison en briques, à trois étages, [illegible] de beaux appartements [illegible], avec tous les [illegible], située rue Marigny, entre Levée et Chartres, No 5. S'adresser à J. C. [illegible], rue des Remparts, No 116, entre St-Louis et Toulouse.

A VENDRE pour cause de [illegible] jeune négresse créole, âgée de 15 ans, garantie des vices et maladies prévus par la loi et [illegible] comme [illegible]. S'adresser au No 50, rue Dumaine. J B DERBEY

A LOUER—Une belle résidence pour famille, située rue [illegible] entre Bourgogne et Rampart. Pour le prix s'adresser au No 88, rue de la Douane.

A VENDRE—Une jeune négresse créole, âgée de [illegible] garantie [illegible] [illegible] J B DERBEY, No 20, rue de la Douane.

[illegible]

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
Nlle-Orléans, 1er août 1855.
EN vertu de la trente-septième section de l'acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pour en administrer les affaires," approuvé le 23 février 1852, en vertu de la cinquième section de l'acte d'incorporation de la ville de Lafayette à la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le même jour, et en vertu de la troisième section d'un acte intitulé: "Acte supplémentaire à l'acte pour consolider la ville de la Nouvelle-Orléans et pour en administrer les affaires," approuvé le 11 mars 1853, et dans le but de faire face à toutes les dettes de l'ancienne corporation, de la Première, Deuxième, Troisième Municipalités et de la ville de Lafayette, échéant dans le courant de l'année 1856.
Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau à partir de cette date jusqu'à JEUDI, 25 octobre 1855, midi, pour l'achat d'une série de quatre cent cinquante bons de mille piastres chacun; les dits bons porteront la date du 1er octobre 1855, et devront être payés dans trente-sept ans, au bureau du trésorier de cette ville, avec des coupons d'intérêt qui y seront attachés, qui porteront intérêt à raison de six pour cent l'an et devront être payés tous les six mois dans la ville de New-York, le 1er avril et le 1er octobre de chaque année. Les propositions devront porter sur l'endos les mots: "Propositions pour l'achat des bons de la ville de la Nouvelle-Orléans," et devront être adressées aux "Commissaires de la dette consolidée de la ville de la Nouvelle-Orléans." Les bons seront adjugés au plus haut enchérisseur. Les commissaires se réservent le droit de rejeter n'importe laquelle ou toutes les propositions ou propositions.
Conditions de paiement: comptant, en n'importe quels bons de l'ancienne ville, des anciennes municipalités ou de la ville de Lafayette, échéant en 1856.
Commissaires:
Jno L. LEWIS, maire,
OVIDE DE BUYS, contrôleur,
W. H. GARLAND, trésorier,
E. H. DURELL, président du comité de finances du Conseil des Aldermen.
J. EAGER, président du comité de finances du Conseil des Assistants-Aldermen.
C. S. LEE, secrétaire.
☞ Le Courrier et l'Orléanais sont priés de reproduire cette annonce. 22 août jusqu'au 25 oct

A louer
POUR le 1er novembre prochain: le premier et le second étage d'une GRANDE MAISON, sise rue St Pierre, No 186, entre Bourgogne et Dauphine. Chaque étage se compose de quatre belles chambres, dont trois à feu. Il y a un balcon au premier.
Avec quatre chambres de domestiques, cuisine et dépendances, cour, etc. Le tout est en bon état, et la façade va être refaite à neuf.
S'adresser au Dr. BONAMY, qui occupe le rez-de-chaussée et qui désire louer à une seule famille, à l'année, $60 par mois, compris les water-works et l'éclairage au gaz de l'entrée de porte cochère. 15oct

A LOUER.
LE magasin en briques à trois étages, No 7 Conti, entre Chartres et Levée, et un autre magasin dans la rue St-Louis, entre Chartres et Levée. Possession de ce dernier sera donnée le 1er novembre. S'adresser à A PEPIN & Co. 11 oct Magasin Rouge

A LOUER—Une maison haute en briques, située rue Poydras, une porte au-dessous de la rue Thalie. Les clés seront livrées le 1er novembre. Pour les conditions, s'adresser à X LAMBERT. 15 oct No 62, rue des Magasins

A LOUER—La maison No 127, rue Condé, encoignure Hôpital. S'adresser à LABORDE & XIQUES. 15 oct 39 Nouvelle Levée

A LOUER—A partir du 1er octobre prochain, le magasin No 93, rue Poydras, près la rue Tchoupitoulas, occupé en ce moment par MM. Rogers, McGuire & co. S'adresser à JUAN Y DE EGANA, 16 sept 47, Bienville

A LOUER—Le premier étage du magasin situé à l'encoignure des rues Chartres et Bienville, au-dessus de l'établissement de Bosses. Ce local est des plus convenable pour un dépôt d'importation de marchandises.
S'adr. sur chez J. BOISSE, sur les lieux. 12 oct

A louer par bail, livrable au 1er novembre.
Cette belle résidence pour famille, située rue Tremé près l'encoignure Bayou. Le bâtiment est [illegible] et très bien distribuée. Elle est située dans le quartier le plus paisible, le plus sain de la ville. Les omnibus passent [illegible] de cette rue.
S'adresser à la grocerie de Eugene Lemotse, encoignure Dumaine et Tremé. 19oct—1 nov

A LOUER.
Le magasin à quatre étages No 31 rue de Chartres, entre Canal et Douane, occupé en ce moment par MM. J. L. Bach.
La maison et le magasin No 180, rue Royale, près l'encoignure Canal.
La maison et le magasin No 15, rue Conti entre Royale et Chartres, presqu'en face de la Banque de la Louisiane.
Deux bureaux dans la bâtisse No 18 Exchange Place, près l'encoignure Canal. Possession en sera donnée le 1er novembre.
La grande et belle maison No 186 rue du Canal, une porte après Christ Church, entre Dauphine et Bourgogne.
S'adresser à C. R. Kennedy, No 15 rue Tchoupitoulas, ou au No 168 rue du Canal. 22sept—1m

A LOUER par V. Roumage, No 94, rue Royale:
Deux maisons, Nos 158 et 160, rue Dumaine;
Une maison encoig. des rues Bayou et Marais;
Deux maisons, Nos 45 et 47, rue Victoire, 3e Dist.;
Trois Magasins, Nos 64, 65 et 66, Nouvelle Levée;
Un magasin encoig. des rues Elie Levée et Girod;
Un magasin, No 10, rue Girod;
Un magasin, No 105, rue St-Charles;
Un magasin encoignure Cirque et Girod;
Un magasin, No 127, rue Toulouse
Un bureau, No 28, rue d'Orléans, près l'Arsenal.
5sep—3m

A LOUER—Une grande maison située rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis. S'adresser à C. E. SCHMIDT, 15oc—6m No 5, rue St Pierre, Maison Pontalba

A LOUER.
Un bon Bureau au No 94, rue Gravier, à partir du 1er novembre prochain.
S'adresser à O B GRAHAM, 16 oct rue Gravier 26.

A louer pour le 1er novembre prochain.
Une belle maison en briques, à trois étages, vaste cour pavée en pierres plates, cuisines avec chambres à domestiques, cave, &c.
Ladite maison est située rue Esplanade No 77, entre Chartres et Royale.
S'adresser à C. CAVAROC & Co, 5 oct—56f 144, rue Royale

Change ment de domicile.
LE Dr M. RANCE a transféré son domicile rue Bourbon No 167, entre les rues Toulouse et St Pierre, maison qu'occupait anciennement M. le Dr C. De Valetti.

☞ Forcé de m'éloigner encore pour cause de santé, M. le Dr H. Rancé reste seul chargé du soin de toute ma clientèle.
C. DE VALETTI
20 oct—2m D. M. P.

Couvertures et Flanelles.
DEBARQUE tout récemment: couvertures transatlantiques, de Grenier, 6, 7, 8, 9 et 10 points, de modèles 6, 7, 8 et 9 points. Egalement: flanelles françaises, blanches et rouges.
A vendre par PEPIN & Co. 20 oct Magasin Rouge

ABSINTHE ET KIRSCH—En débarquement du navire Nuremberg, du Havre:
60 caisses absinthe Edouard Pernod;
40 do kirsch do;
40 do absinthe Yenni et Lecoultre;
12 do kirsch do;
20 do absinthe R. Dubied;
20 do kirsch do; à vendre par P D SEGOND & COUTIN, 19 oct 12 rue Bienville

Le professeur J. G. D'Aquin A.M.
Vient d'arriver d'Europe, son but actuel, dans son long voyage, a été de se perfectionner, par une étude approfondie et des recherches consciencieuses, dans un profession de responsabilité. Il se recommande particulièrement à ses nombreux amis et au public en général, qu'il voudra bien le favoriser de leçons particulières.
S'adresser à l'institution, au coin des rues Greatmens et Baronne. 8oct—3m

Lait pur.
LE soussigné prévient le public qu'à partir de lundi, 8 courant, il tiendra un dépôt de lait pur au [illegible] rel, tiré directement de sa vacherie, [illegible] pouvoir le garantir comme non [illegible] On trouvera toujours à son dépôt un plein-lait, de sorte que on pourra toujours s'assurer par elle-même de la pureté du lait qu'il débite. Le dépôt est établi à l'angle de la halle à la viande et de la rue St. Anne, au débit de soda du lait, sous le nom de "California Stand". Le soussigné livrera, sur commande, du lait aux familles, aux hôtels, aux bateaux à vapeur, etc. Le dépôt sera ouvert de 4 à 9 heures du matin et de 4 à [illegible] heures du soir.
8oct—1m J. LACOSTE.

A. BARRAUD,
69, rue de Chartres,
A l'honneur de prévenir les personnes qui l'honorent de leur bienveillant patronage, qu'il vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, un assortiment des plus variés, qui consiste en:
Gravures d'hiver, noires et fantaisie.
Eventails noirs et Paris.
Mouchoirs brodés fil, pour hommes et pour dames.
Bonnets en tout genre.
Parfumerie, huile antique, extraits Pedeaux,
Porcelaine [illegible]
Savon de Marseille de Pinaud, d'amande amère, au miel, au benjoin, au guimauve, eau de Cologne de Pinaud, de Jean Chs Farina, etc., etc.
Assortiment complet de velours pour chapeaux, franges, plumes, galons pointe, galons soie, velours en pièces pour garnitures de toutes les largeurs.
M. Barraud ayant aussi reçu un bel assortiment de chemises, s'offre, comme par le passé, à faire et à réparer toutes et chemises.
Il donne aussi des leçons de coiffure d'après les derniers modes.
15 oct A. BARRAUD.

A VENDRE—Un jeune nègre créole, âgé de 19 ans, pleinement garanti sous tous les rapports et hautement recommandé comme étant un sujet convenable pour tout genre de travail.
S'adresser à J. B. DERBEY, No 94, rue de la Douane, encoignure Bourbon. 15 oct

JOURNAL ESPAGNOL
PRENSA DE LA HABANA
(PUBLIÉ A LA HAVANE.)
Prix de la souscription:
Pour une année, port payé.............$16
Pour six mois do.............8
On s'abonne chez Von HEBERT & Cie, 17 oct 149, rue de Chartres

F. RIMAILHO & Co.,
89, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,
IMPORTATEURS
De marchandises françaises, anglaises et allemandes; Bonneterie, Mercerie, Broderies et une grande variété d'articles de fantaisie.
RECU par les navires Maltoun du Havre, Onondaga et Pyramide, de New York, un très grand assortiment de:
Bonneterie en laine et en coton,
Lainages pour enfants, mouchoirs en fil et en soie,
Gants en satin et en peau,
Broderies, chemises [illegible], dentelles et broderies, parfumerie, [illegible] d'enfants, etc.
A vendre en gros, à [illegible] très libérales et à des termes aussi [illegible] que aucune maison de la ville.
Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir examiner nos marchandises avant de faire leurs achats ailleurs.
[illegible] aiguilles Woorin.

[illegible] Scott.
[illegible] [illegible]
[illegible] BAILLY BLANCHARD & Co. Agents [illegible] 27, rue de la Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement [illegible] [illegible] [illegible] du brick Wm Clark, venant de la Havane.
100,000 cigares de choix de la Havane, consistant en: Londres, Media Regalia, Prensados, Regalia, Regalia Londres, de Cabanas, Partagas, Entreactos, Perfectos, Ingenuidad, Infinidad, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] du navire William D. Miller, cet [illegible] de la Havane.
[illegible] [illegible] [illegible] BORNIO & FRERE, 34 rue Gravier

D MAUPAY, [illegible] rue Gravier [illegible]
[illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
HOTEL-DE-VILLE, 20 oct. 1855.
A mes Concitoyens de toutes conditions et de toutes opinions politiques.
LORS de l'élection qui eut lieu le 16 mars dernier, la somme de $36 35 cents, produit d'une contribution des électeurs du premier precinct et du 1er district pour aider à l'érection du Monument de Washington fut placée entre mes mains. Considérant que cette somme, quoique très libérale pour un precinct, a été trop faible pour être envoyée à sa destination, comme tribut de la ville de la Nouvelle-Orléans, je l'ai retenue jusqu'à ce qu'il s'offrit une occasion plus générale pour solliciter et transmettre une offrande plus digne de la libéralité et du patriotisme qui caractérise des citoyens de la ville du "Croissant".
Sous l'impression où je suis que l'occasion la plus opportune de remplir cet objet patriotique se présente pendant les élections générales de novembre prochain, en ma qualité de premier magistrat de cette ville en la vive excitation actuelle de l'esprit de parti, et par suite de ce que, si les cœurs et les mains étaient tous ouverts dans l'occasion dont il s'agit, ils pourraient contribuer à apaiser l'irritation et occasionner une cessation des querelles et des troubles aux polls, je viens soumettre respectueusement à mes concitoyens l'utilité d'inviter sérieusement tous les propriétaires ou administrateurs des établissements soumis à leur fermer le jour des élections (5 novembre prochain) et tous les citoyens et électeurs, indistinctement, à déposer dans les boîtes, préparées à cet effet dans chaque precinct, les sommes qui pourraient autrement être dépensées par eux, joyeusement et en libéralités stimulantes, dépôt qui serait une contribution de leur part, pour aider à terminer le monument qui doit perpétuer le nom de Washington, le Père de son pays, "le premier dans la guerre, le premier dans la paix, et le premier dans le cœur de ses compatriotes."
On considération des objets importans dont il s'agit, je compte avec confiance sur l'appui de la presse publique, dont le défense puissante et généreuse n'a jamais fait défaut aux mesures tendant au bien-être et à l'avancement de la ville, ou qui en dépendent.
JOHN L. LEWIS, 22 oct—4t Maire

Consulat de Belgique.
AVIS.—M. HENRI COUNE est prié de passer au bureau de ce consulat.
M. MEUGENS, consul de Belgique, 24 oct—6f 41, rue de la Commune

Collège Washington,
Dirigé par MM. FELIX McMANUS et ARSENE DORIOT,
No 70, rue de l'Esplanade, près Remparts,
POUR les prospectus, s'adresser aux principaux libraires ou au collège.

Modes! Modes!
A L'INSTAR DE PARIS
Madame DURAND.
Rue Royale 187, entre Toulouse et St Pierre.
A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne, qu'à son retour d'Europe, elle s'est décidé par une visite publique de toutes ses anciennes marchandises au magasin.
Elle offre un nouveau choix de paniers et de nouveautés, acheté par elle même avec le plus grand soin dans les maisons les plus renommées de Paris. Beaucoup de ses articles de goût ont figuré à l'Exposition Universelle.
Un grand assortiment de chapeaux de tout genre pour dames et pour enfants;
Manteaux, pelisses, et mantelets en soie et en velours.
L'agerie unie et broderie grande nouveauté, [illegible] artificielles, coiffures pour parures pour bal, [illegible] rubans, en soie, en velours et en peluche, [illegible] gants et mitaines, gallons riches et en général tout ce qui concerne la haute nouveauté.
Les prix sont modérés. 23 oct

B. DURAND,
IMPORTATEUR DE
PORCELAINE et CRISTAUX,
Encoignure St. Pierre et Royale,
Nos. 157 et 159.
A L'HONNEUR d'annoncer au public en général qu'il vient de recevoir, par les derniers arrivages d'Europe, un grand assortiment de Cristaux et Porcelaines qu'il offre à vendre à des prix modérés.
Lampes modérateurs et autres,
Services complets, unis et dorés,
Cuvettes, Plaques, Candélabres, verres unis et coupés,
Plats, Assiettes, Tables et verres pour cafés et restaurants.
Un complet assortiment de poëles à fourneaux et de batterie de cuisine.
Huile de Colza, pour lampe modérateur, épurée. 22 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MADAME ROBERT,
A l'honneur de faire savoir aux dames de la Nouvelle Orléans qu'elle a transporté son magasin de MODES et Nouveautés au No 17, rue de Chartres entre Douane et Canal.

Modes et Marchandises Sèches.
185.........RUE DU CAMP.........185
HARRY
Vient de recevoir par les steamships Cahawba et Crescent City venant de New York, et par les navires Indiana, Mahlenberg, Gossamer et autres, venant du Nord et de l'Europa, un très beau
STOCK DE MODES et MARCHANDISES SECHES
A très bon marché
L'attention des dames est appelée particulièrement sur son assortiment de BRODERIES dans, comprenant COLS, CHEMISETTES et MANCHES, JUPONS BRODES, MOUCHOIRS, BANDES, &c. qu'il vend
A meilleur marché
Que dans aucun autre magasin de la ville.
Son stock de CALICOS est d'une beauté remarquable et du dernier genre anglais, français et américain.
L'ASSORTIMENT DE SOIERIES EST OFFERT
A meilleur marché
Et est le plus beau qu'on puisse trouver sur ce marché en ce que concerne votre marché. Les acheteurs sont invités à venir examiner les marchandises.
☞ Une élégance les marchandises au gré des acheteurs. HORACE HARRY,
23 oct—6 185, rue de Camp

Demande de Pension.
DEUX jeunes étudiants désirent une pension dans une famille française où l'on ne parle que le français. Le logement ne doit pas être à plus d'un quart d'heure de marche du bureau de poste. S'adresser (donner le nom, les conditions, etc.) à la boite W. No 71, bureau de poste. 23 oct—3f

CHARBON ANTHRACITE.
[illegible] tonneaux de charbon Anthracite, à vendre, en lots à la convenance des acheteurs, par H. ELLIOT, 20oct—1mo 62 Vieille Levée.

Avis.
LE stock entier du Magasin de variétés, No 38, rue de Chartres, est transporté encoignure des rues Bienville et Conti, où l'on continuera à vendre à Bon Marché. Ve SOUZA. 20oc—3f

SAVON—En débarquement du navire Emperor, venant de Boston: 50 caisses et 150 1|2 do savon de Winchester. A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 22oc 12 et 14, rue St Louis

EN débarquement du Trois-mâts de Bordeaux: 200 caisses huile olive, vrai Plagniol, 60 do fruits à l'eau de vie, nouvelle récolte, 346 do vin rouge diverses qualités, 26 do cerises à l'eau de vie.
A vendre par ANT. GIRAUD, 22oct 34 Vieille Levée.

EN débarquement du Griffon, de Marseille, 200 caisses Vermouth, Le Noilly fils, 200 paniers huile Plagniol garantie, 100 caisses [illegible] Provence, A vendre par ANT. GIRAUD, 22oct 34 Vieille Levée

ABSINTHE et Kirsch—40 caisses absinthe Yenni et Lecoultre; 25 caisses Kirsch Wasser. A vendre par ANT. GIRAUD, 22oct 46 Vieille Levée.

VERMICELLI et Macaroni—100 caisses en débarquement du steamer Grape Shot, de Louisville. A vendre par ANT GIRAUD, 22 oct 46, Vieille Levée

AMANDES—10 balles amandes, Languedoc, fines, 6 barils amandes à dragées, supérieures, A vendre par ANT GIRAUD, 22 oct 46, Vieille Levée

DIVERS—En magasin: 10 barriques vin rouge, bon ordinaire;
15 barils vin blanc, Haut Sauterne;
30 barriques vin de Marseille;
300 caisses vin rouge, diverses qualités;
75 caisses vin blanc, Haut Sauterne;
300 paniers huile Plagniol, grandes et demi bouteilles;
6000 quarts et demi boîtes sardines;
100 caisses raisins de Marseille;
200 caisses Eau de fleurs d'oranger.
A vendre par ANT. GIRAUD, 22 oct 46, Vieille Levée

AVIS est par le présent donné que les listes d'enregistrement du Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'année 1855, pourront être examinées tous les jours (excepté les dimanches), à la Cour du Recorder, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
CLEMENT RAMOS, Recorder du deuxième district.
Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1855. 3oct—jusq. 1er nov

AVIS est par le présent donné que les listes d'enregistrement du Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'année 1855, seront ouvertes et exposées aux électeurs, pendant le mois d'octobre 1855, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, au bureau du Recorder, au Quatrième District, dans la rue Rousseau, entre les rues Josephine et St Philip, tous les jours, excepté les dimanches.
H. JACKSON, Recorder du quatrième district.
Nouvelle-Orléans, 4me district, 29 sept. 1855. 2oct—jusq. 1er nov

Assessment et taxes pour l'année 1855.
LES LISTES D'ASSESSMENT pour le Premier district de la ville de la Nlle-Orléans, resteront ouvertes et seront examinées et rectifiées pendant trente jours, à partir de cette date, au bureau No 30, City Hotel, encoignure St Charles et Lafayette, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, chaque jour excepté le dimanche, par tous ceux qui désirent examiner lesdits rôles et alors on sera soumis aux taxes.
Nlle-Orléans, 2 octobre 1855. GEORGE F. BRIGHT, recorder du Premier District.
2 oct—ont sur incluse.

AVIS.
Ecoles Publiques du 2me District.
AVIS est donné aux candidats à la place de première maîtresse de français de l'école supérieure des demoiselles, que les demandes doivent être faites au bureau du secrétaire de la direction des écoles publiques du Deuxième District.
Les examens commenceront le 26 du courant à 3 heures de l'après-midi et continueront jusqu'au 24, inclusivement.
18oct—jusq. 24 EUG. STAES, secrétaire.

CITY HOTEL, Nlle-ORLEANS.
LE soussigné informe respectueusement à ses amis et au public en général, que cet ancien établissement et favorablement connu, a été complètement réparé dans le mois dernier et a été [illegible] dans ses [illegible] les améliorations suggérées, [illegible] L'édifice a été [illegible] [illegible] [illegible]
E. & MORSE, Propriétaire.

HOTEL ST-LOUIS,
Nlle-Orléans.
LE soussigné annonce à ses amis et aux voyageurs qu'il a loué à bail ce magnifique hôtel, qui a été complètement réparé, [illegible] et sera ouvert le 25 du courant.
Prix de la pension..............$2 50 par jour.
L'hôtel St Louis offre comme par le passé, un dîner [illegible] de premier ordre. Le soussigné s'appliquera [illegible] [illegible]
[illegible] CHAS. L. GUMBEL.

AVIS.
LE soussigné ont acheté le fonds de boutique et de chaussures de feu A. Plantin, No 155, rue Royale, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Nouvelle Orléans, 22 octobre 1855.
[illegible] MARTIN [illegible] AUGUSTE [illegible]

CHARGE SUR PARIS—A vendre [illegible] jours de vue, à la convenance des acheteurs [illegible] [illegible] & BARMEIT.